



Bulletin municipal d'informations

Parution : tous les deux mois

• Nouveau professionnel de l'informatique

Une nouvelle activité s'est créée sur la commune pour les particuliers : réparation informatique, installation, récupération de données, conseil et accompagnement, dépannage à domicile.

Contact :

MOULINS Rémi Informatique

Mail : moulins.remi@gmail.com

Tél : 07 67 98 39 71

Adresse : 2 chemin de la Caillaudière - 36600 Vicq-sur-Nahon

• Appel au bénévolat

L'unité de la Croix Rouge de Valençay fait appel au bénévolat pour intégrer l'unité de Valençay qui intervient sur les cantons de Valençay, Ecueillé, Saint-Christophe-en-Bazelle, Vatan et Levroux. La Croix-Rouge œuvre à aider les personnes qui en ont besoin et ce, sur deux axes : Un axe social et un axe secourisme.

Vous pouvez contacter M. Christophe AUDARD, Président de l'Unité Croix Rouge Valençay.

Tél : 02 54 00 28 62

• OPAH

L'OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat) du Pays de Valençay en Berry est un service de rénovation de l'habitat privé pour la résorption de l'habitat indigne, l'adaptation du logement au handicap et au vieillissement, et la lutte contre la précarité énergétique des habitants.

Exemples de travaux :

- Réaliser des économies d'énergie (travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation...)

- Favoriser le maintien à domicile dans le cadre du vieillissement et de situations de handicap

- Assurer un meilleur confort de vie en réalisant des travaux de remise en état d'un logement vétuste ou très dégradé

- Développer l'offre de logements locatifs, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements, sous réserve de conventionnement de ces derniers.

Qui peut être bénéficiaire ?

Les propriétaires occupants de plus de 3 ans et les personnes accédant à la propriété en centre-bourg et centre-ville (sous condition de ressources), les propriétaires bailleurs.

Vous avez un projet et besoin d'accompagnement, contacter le Pays de Valençay en Berry au 02 54 00 32 18 ou par mail : opah@paysvalencayenberry.com

• *Collecte des encombrants*

La Municipalité procédera au ramassage des encombrants le mardi 16 novembre 2021.

Merci de vous inscrire en Mairie avant le 6 novembre .

Sont acceptés : meubles, matelas, sommiers, objets d'origine ménagère, objets provenant du petit bricolage (les tubes métalliques et les planches ne doivent pas dépasser 1.50 m de longueur), les gros et petits électroménagers, l'électronique, l'informatique, la téléphonie, les jeux vidéo, les outils électriques.

Sont refusés : batteries, bidons vides, pots de peinture vides, huile de vidange, gravats, décombres et débris provenant des cours et jardins, carcasses de voitures, tous déchets provenant des établissements industriels. Ceux-ci doivent être déposés en déchetterie.

• *Rentrée des classes*

La rentrée des classes a eu lieu Jeudi 2 septembre 2021. Les différentes consignes liées au protocole sanitaire sont transmises par les institutrices.

• *Pass sanitaire*

Depuis fin juillet, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à certains lieux.

Le pass sanitaire, c'est quoi ?

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une **preuve sanitaire** parmi les trois suivantes :

1. **La vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2. Le certificat de test négatif de moins de 72 heures

Tous les tests RT-PCR, antigéniques et auto-tests supervisés génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le portail SI-DEP (<https://sidep.gouv.fr>).

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Retrouvez toutes les informations relatives au coronavirus et au pass sanitaire sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Le port du masque est obligatoire dans l'Indre pour les personnes de onze ans et plus, pour tout rassemblement dans l'espace public, dans les espaces et files d'attente des établissements recevant du public et abri de bus, devant les portes de l'ensemble des établissements scolaires et dans un périmètre de 50 mètres autour de ces mêmes établissements dès lors que la distanciation d'un mètre entre les personnes ne peut être respectée.

Le port du masque est également obligatoire pour l'accès aux marchés, aux foires, aux brocantes-vidé-greniers, aux braderies, aux fêtes foraines et aux événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public dans les lieux ouverts au public.

- **Cours de gymnastique**

Les cours de gymnastique volontaire, animés par Elizabeth DEBURE, reprendront à partir du jeudi 6 septembre 2021, tous les lundis de 19h30 à 20h30, à la salle polyvalente.

Vous devrez obligatoirement présenter un certificat médical, un imprimé vous sera remis à cet effet, lors des premières séances.

Vous pouvez assister à une ou deux séances, sans engagement de votre part.

Pour tous renseignements, contacter Caroline BENOIT - tél. : 02.54.40.31.21 ou 06.70.18.36.97. Délai d'inscription : fin octobre.

Pass sanitaire obligatoire (sous format papier) et apporter un masque

- **Reprise des cours de yoga**

Les cours de yoga vont reprendre le mardi 21 septembre. Ils se dérouleront tous les mardis à 18h30 à la salle polyvalente.

Renseignements : Monique Millet au 02.54.00.06.45

Pass sanitaire obligatoire. Penser à apporter votre masque et votre tapis

- **Cours de Qi Gong**

Les cours de Qi Gong reprendront le mercredi 15 septembre à 18h30 à la salle polyvalente.

Première séance découverte gratuite pour les nouveaux.

Inscriptions auprès de Monique Chêne au 06 73 82 54 77.

- **Association Familles Rurales**

→ L'association continue ses après-midi jeux (cartes, scrabble ...) tous les jeudis après-midi à 14h30, salle de la Mairie.

Contact - Simone LEROUX : 06.84.35.80.38

- **La Vicquoise - Section Randonnée Pédestre**

Les personnes souhaitant une licence de randonnée pour la nouvelle saison 2021/2022 - de Septembre 2021 à Août 2022, ou tout simplement des renseignements, peuvent prendre contact avec Ghislaine MASSON ou Laurent HARDY - Tél 02.54.00.15.34 (heures dîner ou laisser un message sur le répondeur) ou par mail à ghismasson@yahoo.fr ou laurent.hardy36@yahoo.fr

Vous marchez régulièrement les dimanches matins auprès de clubs affiliés FFRP (valable pour tous départements) ou UFOLEP, avoir une licence vous permet de payer moins cher votre inscription.

Une réunion d'information aura lieu courant septembre, la date paraîtra dans la presse.

- **La Vicquoise - Section Foot**

Le club de football de La Vicquoise recherche pour la saison 2020-2021 des joueurs et joueuses pour constituer des équipes de jeunes. L'âge minimum requis pour la pratique du football est de 5 ans (enfants nés en 2016 et les années antérieures).

-enfant né en 2016 – 2015 → catégorie U6-U7

-enfant né en 2014 – 2013 → catégorie U8-U9

Si votre enfant est intéressé par la pratique de ce sport, vous êtes invités à vous faire connaître auprès de :

- M. Guy Tessier (président du club) au 02 54 40 35 39

- Mme Murielle Théret (secrétaire du club) au 02 54 40 35 95

- M. Thierry Maigret (dirigeant équipe) au 02 54 40 38 24 ou 06 76 27 36 52

- M. Stéphane Mathieu-Dosa (dirigeant équipe) au 02 54 00 23 54 ou 06 80 30 09 84

La Vicquoise recherche également des dirigeants pour les séniors - Etre âgé de plus de 18 ans.

- **Association SIRP Langé-Veuil-Vicq/Nahon**

L'association recherche des parents motivés :

« Vous êtes toujours nombreux à apprécier nos manifestations. Les enfants répondent toujours présent et avec le sourire. Nous en sommes ravis !

Néanmoins, aujourd'hui, l'association a besoin de vous. Nous sommes à la recherche de nouveaux membres pour le bureau. En effet, certains parents doivent nous quitter.

Sans un nombre suffisant de membres, nous serons dans l'obligation d'arrêter l'association.

Ce qui impliquera une demande de participation financière plus importante des parents pour les différentes sorties de nos enfants (cinéma, sortie scolaire...). Et surtout l'arrêt des manifestations, comme la fête de Noël et la kermesse ».

S'adresser à Mme Trovero -Tél : 06 42 03 74 26

- **Auberge du Nahon**

Depuis le 6 septembre 2021, les nouveaux horaires de l'Auberge du Nahon sont les suivants :

- Mercredi et jeudi de 12h à 13h30 ;
- Vendredi et samedi de 12h à 13h30 et de 19h à 21h ;
- Dimanche de 12h à 13h30.

Informations et réservations au 02 54 00 35 28 ou par mail : resa@auberge-du-nahon.com

- **Contrat Local de Santé du Pays de Valençay en Berry**

- Le pays de Valençay en Berry vous donne rendez-vous le 14 septembre à 14h, salle des Fêtes de Lye pour découvrir les enjeux des ateliers mémoire proposés par l'Association Santé et Prévention des Territoires.

Au programme : Présentation des ateliers et de ces enjeux : Qu'est-ce que la mémoire ? Quels facteurs l'influencent ? Comment l'entretenir et la cultiver ? A l'issue de ces échanges, les inscriptions pour les ateliers qui débiteront en octobre seront possibles moyennant une participation de 15€/personne pour l'ensemble du cycle.

Renseignements à l'ASEPT Centre Val de Loire au 02 47 31 61 92.

- La Mutualité Française organise une journée gratuite de dépistage le lundi 27 septembre de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, à la Maison du peuple à Levroux, afin de promouvoir un accès à la prévention auprès des personnes de plus de 60 ans.

Au programme : sensibilisation générale et informations, test auditif, visuel, glycémie et tension, présentation des ateliers « Le plaisir de vieillir ».

Inscription avant le 21 septembre auprès de Fanny Bordier au 02 54 70 50 76 ou fanny.bordier@murec.fr.

Conception et impression de ce document :

Mairie
2 rue de l'église
36600 VICQ-SUR-NAHON
Tél : 02 54 40 31 35 - Fax : 02 54 40 30 95
E-mail : mairie.vicqurnahon@wanadoo.fr
Site : <https://vicqurnahon.fr>